

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE

2021

L'an **deux mille vingt-et-un le quatorze octobre à**

dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de MARCELLAZ dûment convoqué le

sept octobre deux mille vingt-et-un

s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Au Registre suivent les signatures

PRÉSENTS : M. Luc PATOIS, Maire – M. GAVILLET Léon – Mme GRILLET-AUBERT Carole – M. PERRET Alain – Mme NAVILLE Annie, Adjointes au Maire – M. BENE Daniel – M. GALLAY Gérard – Mme MILLERET Valérie – Mme HECKY Corinne – Mme LECOURT Mélanie – Mme DUMONT Aurélie – M. VALDEVIT Cédric

EXCUSÉ(E)S

M. PERILLAT Jacques a donné pouvoir à Léon GAVILLET

OU AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENT(E)S :

Mme PIQUEREZ Sandrine – M. LAVERRIERE Anthony

Secrétaire de séance :

Il a été désigné

Mme DUMONT Aurélie

Le compte-rendu de la séance du 16 septembre est approuvé.

Décisions du Maire prises par délégation :

Renonciation au droit de préemption urbain :

<i>Parcelle</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Adresse</i>
B 1013 (1904 1905 1908 1909 1/2 voirie)	KRAFT Jean-Claude et Valérie	Arpigny	92, route de Findrol

Devis acceptés :

		TTC	HT
17/09/2021	prolongation état hypothécaire Valdevit	SPF BONNEVILLE	24.00 €
22/09/2021	état hypothécaire Valdevit post signature	SPF BONNEVILLE	48.00 €
30/09/2021	enrobés chemin des champs Clavel	EIFFAGE	20 539.80 € 17 116.50 €
30/09/2021	génie civil éclairage chemin piéton champ Clavel (traversée route)	EIFFAGE	1 761.90 € 1 468.25 €
11/10/2021	aménagement parking micro crèche	DECARROUX TP	11 347.20 € 9 456.00 €
13/10/2021	Fournitures de voiries (corbeilles)	VACHOUX	1 118,88 € 932,40 €

Délibération n° **D2021_07_01**

**CONVENTION AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE
POUR ASSURER LA VIABILITE HIVERNALE DE LEURS ACCES ET
PARKINGS PRIVES - FIXATION DU TARIF**

Nature de la décision

1.4

SUR le rapport du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le coût de revient à la Commune d'une heure de déneigement par les agents communaux,

CONSIDERANT que pour assurer la viabilité hivernale de leurs accès et parkings, certains professionnels demandent à bénéficier du déneigement communal et qu'il convient d'encadrer cette prestation,

CONSIDERANT le service d'alerte rendu par le boulanger en contrepartie du déneigement de son parking,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
ADOpte à l'unanimité

ART. 1° : La convention jointe à la présente délibération est approuvée et M. le Maire est autorisé à la signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution, notamment l'encaissement du prix.

ART. 2 : Le tarif du service comprend :

- D'une part le remboursement du coût des sacs de sel utilisés, appliqué aux quantités réellement utilisées. Le prix de référence étant celui de la dernière facture d'approvisionnement en sel (à titre informatif, à ce jour 4,5 €/sac).
- D'autre part le coût horaire du service (matériel et personnel), appliqué aux heures réellement effectuées. Ce coût est fixé à 70 €/h.

ART. 3 : La boulangerie est exonérée de toute contribution pour ce service en contrepartie du le service d'alerte rendu à la Commune.

RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DÉCHETS

Il est pris acte du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service déchets établi par la CC4R.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES QUATRE RIVIERES**

Il est pris acte de la diffusion du rapport d'activité 2020 approuvé le 20 septembre 2021 par la CC4R ainsi que de son compte administratif 2020.

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Compte rendu du travail des commissions municipales

Compte rendu du travail en intercommunalités

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 21 heures 10.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
